



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
12 février 2019
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

**Groupe de travail du cadre stratégique
et du budget-programme**

Soixante-dix-septième session
Genève, 30 janvier-1^{er} février 2019

**Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du
budget-programme sur sa soixante-dix-septième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 30 janvier au 1^{er} février 2019

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Décisions prises par le Groupe de travail à sa soixante-dix-septième session	2
II. Résumé du Président	3
III. Questions d'organisation.....	5
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième session du Groupe de travail	6
II. Participation	7



I. Décisions prises par le Groupe de travail à sa soixante-dix-septième session

A. Conclusions concertées sur l'examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2020 (partie II du projet de budget-programme)

(Point 3 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

1. *Souscrit* au projet de plan-programme de la CNUCED et au document d'information sur les résultats escomptés pour l'année 2020 figurant dans le document TD/B/WP(77)/CRP.1/Rev.1 ;
2. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de tenir pleinement compte des observations et des contributions apportées par les États membres à la soixante-dix-septième session du Groupe de travail ainsi que du document TD/B/WP(77)/CRP.1/Rev.1 et d'en faire dûment état, aux fins de la présentation au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour examen ultérieur par l'Assemblée générale de l'ONU et ses organes subsidiaires, des contributions au projet de budget-programme pour l'année 2020 ;
3. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de veiller à ce que les avis exprimés par les États membres au sujet des programmes et du budget pendant les délibérations intergouvernementales de la soixante-dix-septième session du Groupe de travail, organe subsidiaire du Conseil du commerce et du développement, soient communiqués en temps voulu aux entités compétentes du système des Nations Unies ;
4. *Invite* le Secrétaire général de la CNUCED à mettre à la disposition des États membres de l'organisation de la documentation sur les communications qu'il a présentées aux entités des Nations Unies qui traitent des questions relatives aux programmes et au budget au sujet du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2020 (partie II du projet de budget-programme) ;
5. *Réaffirme* l'importance de la CNUCED et son rôle central dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
6. *Souligne* combien il est important que la CNUCED dispose de ressources suffisantes pour s'acquitter pleinement du mandat qui lui a été confié, en particulier dans la période qui conduit à la quinzième session de la Conférence ;
7. *Encourage* le Secrétaire général de la CNUCED à étudier les modalités les plus appropriées pour maximiser les synergies et redéployer les ressources entre les sous-programmes et au sein de chaque sous-programme, afin d'intervenir dans les meilleures conditions possibles dans les domaines d'activité définis par le Maaafikiano de Nairobi, et demande au secrétariat de concentrer ses efforts sur les parties du mandat qui ne sont pas encore en voie d'être achevées pendant l'exercice quadriennal en cours, comme l'ont montré les débats de l'examen à mi-parcours ;
8. *Se déclare préoccupé* par le retard que le Groupe de travail a pris pour commencer à établir le budget-programme et par les incidences de ce retard sur les délibérations du Groupe de travail au sujet des éléments pertinents, et prie le Secrétaire général de la CNUCED de faire part de ces préoccupations aux autorités compétentes à New York ;
9. Aux fins des futurs travaux relatifs au budget-programme, *demande* au Secrétaire général de la CNUCED de fournir aux États membres, en même temps que le projet de plan-programme, la documentation d'appui voulue pour que ce projet puisse faire l'objet d'un examen exhaustif ;
10. *Recommande* au Conseil du commerce et du développement qu'il invite son Président à communiquer les conclusions du Groupe de travail aux présidents du Comité du programme et de la coordination, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale ;

11. Comme suite aux conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à sa soixante-seizième session, *demande* au secrétariat d'établir une proposition et d'organiser des consultations avec les États membres sur la question d'un cycle de d'évaluation approfondie des sous-programmes, pour examen à sa prochaine session ;

12. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED d'établir une méthode permettant une approche harmonisée de chaque sous-programme en ce qui concerne les résultats quantifiables ;

13. *Salue* la mise au point définitive du mandat pour les sessions futures du Groupe de travail, à l'issue de consultations informelles, et son approbation par le Conseil du commerce et du développement, en temps voulu.

B. Autres décisions du Groupe de travail

1. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2020 (partie II du projet de budget-programme) (Point 3 de l'ordre du jour)

1. À sa séance plénière de clôture, le 1^{er} février 2019, le Groupe de travail a adopté les conclusions concertées sur ce point de l'ordre du jour.

2. Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième session du Groupe de travail (Point 4 de l'ordre du jour)

2. À sa séance plénière de clôture, le 1^{er} février 2019, le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième session (voir annexe I).

II. Résumé du Président

A. Compte rendu des travaux

1. Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme a tenu sa soixante-dix-septième session à Genève du 30 janvier au 1^{er} février 2019. Il a poursuivi ses travaux en séances informelles.

B. Déclarations liminaires

2. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a fait une déclaration. Des allocutions ont ensuite été prononcées par les représentants des pays et organisations ci-après : l'Équateur, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le Togo, au nom du Groupe des États d'Afrique, le Guatemala, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la Roumanie, au nom de l'Union européenne, le Canada, au nom du JUCANS, l'Estonie, au nom du Groupe D, l'Algérie, au nom du Groupe des États arabes, la Tunisie, l'État plurinational de Bolivie, l'Iraq, l'État de Palestine et la République islamique d'Iran.

3. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a déclaré que l'année 2020 marquerait le début d'un cycle budgétaire annuel. Le document présenté au titre du point 3 de l'ordre du jour était le premier du genre à la CNUCED, non seulement en raison de la brièveté du cycle budgétaire, mais aussi en raison d'une nouvelle approche, conforme au souhait du Secrétaire général de l'ONU et approuvée par les États Membres, visant à réformer la gestion à l'échelle de toute l'Organisation. Au lieu des trois documents soumis précédemment, le plan-programme ne faisait plus l'objet que d'un seul document, dans lequel les résultats étaient désormais présentés d'une manière plus claire et plus efficace.

4. L'examen par le Groupe de travail du projet de plan-programme et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2020 a ouvert un processus durant lequel les États membres auraient plusieurs occasions d'obtenir des informations et d'intervenir, à Genève

comme à New York. Une fois le processus achevé, le secrétariat de la CNUCED soumettrait le document au Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget à New York, pour examen par l'Assemblée générale pendant ses débats sur le budget pour l'exercice 2020, au titre du chapitre « Commerce et développement » du projet de budget-programme pour l'exercice 2020.

5. Bien que le plan-programme ait été établi selon un scénario de croissance zéro, il fallait s'attendre à certaines réductions ciblées, qui n'auraient toutefois pas d'incidences sur l'exécution des programmes existants. Comme le plan était fondé sur les mandats actuels, le projet de plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour l'année 2020 devraient être révisés à la lumière de tout nouveau mandat issu de la quinzième session de la Conférence en 2020.

C. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2020 (partie II du projet de budget-programme)

(Point 3 de l'ordre du jour)

6. Durant l'examen de ce point de l'ordre du jour, la plupart des groupes régionaux et des délégations ont exprimé des doutes sur le point de savoir si un examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2020 (partie II du projet de budget-programme) qui ferait abstraction des incidences sur les ressources pourrait être complet et aboutir à des résultats probants.

7. Un représentant du secrétariat a déclaré que l'examen des questions budgétaires était une prérogative de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires. De plus, c'était le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui, en fin de compte, définirait les ressources nécessaires en vue de la publication de la partie III du projet de budget-programme, à New York. En l'absence d'éléments de ressources pour 2020, d'autres informations de base, telles que la répartition des ressources pour l'exercice 2018-2019, avaient été fournies pour donner un aperçu plus complet.

8. De nombreux groupes régionaux et délégations se sont dits préoccupés par la baisse tendancielle des ressources et les réductions anticipées pour 2020 ainsi que par les effets que cette évolution pourrait avoir sur la capacité du secrétariat de s'acquitter de ses mandats. Plusieurs délégations ont indiqué que la répartition interne des ressources devrait être réaménagée en fonction des nouvelles priorités découlant des mandats nouveaux et des mandats renforcés.

9. De nombreux groupes régionaux ont exprimé leur avis sur des aspects spécifiques du projet de plan-programme et des informations sur les résultats escomptés, évoquant par exemple l'équilibre des priorités, la réflexion sur les mandats, la méthodologie sous-jacente, les arrangements de coopération interne et externe, l'alignement des sous-programmes sur les objectifs du développement durable et l'intégration de questions transversales telles que le genre et la jeunesse.

D. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

10. Au cours de la séance plénière de clôture, la représentante du Groupe des 77 et de la Chine a demandé que le paragraphe ci-après de la déclaration qu'elle avait faite au nom de ce Groupe à la séance d'ouverture soit enregistré :

Le Groupe des 77 et la Chine rappellent le Maafikiano de Nairobi et son engagement en faveur du territoire palestinien occupé, exprimé au paragraphe 55 dd), ainsi que les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale. Le Groupe des 77 et la Chine demande le renforcement du programme d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, assorti de ressources suffisantes et d'activités opérationnelles efficaces.

E. Séance plénière de clôture

11. En ce qui concerne le paragraphe 12 des conclusions concertées, un représentant du secrétariat a dit que le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget avait défini une méthode d'approche harmonisée s'agissant des résultats quantifiables, et que cette méthode était en place. Sur la question des attentes exprimées par les États membres pendant les délibérations, une définition plus détaillée de l'affectation des ressources existantes par résultat escompté ou vice-versa ne serait pas possible pour plusieurs raisons, parmi lesquelles les contraintes techniques, des divergences dans la nature et la portée des résultats escomptés et un manque de flexibilité des ressources du budget ordinaire.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

12. À la séance plénière d'ouverture, le 30 janvier 2018, le Groupe de travail a élu M. Tunde M. Mustapha (Nigéria) Président.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

13. À la même séance, le Groupe de travail a adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/WP/294). L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2020 (partie II du projet de budget-programme).
4. Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième session du Groupe de travail.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

C. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

(Point 6 de l'ordre du jour)

14. À sa séance plénière de clôture, le 1^{er} février 2019, le Groupe de travail a décidé que le rapport sur les travaux de sa soixante-dix-septième session serait achevé, sous l'autorité du Président, après la session.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième session du Groupe de travail

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED :
 - a) Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général ;
 - b) Synthèse des évaluations des cinq sous-programmes et informations actualisées sur l'état de la mise en œuvre des recommandations.
5. Exposé sur le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit du Service d'appui intergouvernemental de la CNUCED.
6. Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-neuvième session du Groupe de travail.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

Participation*

1. Les États membres du Groupe de travail ci-après étaient représentés à la session :

Algérie	Nigéria
Finlande	Panama
Japon	Fédération de Russie

2. Les États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session :

Afghanistan	Mexique
Bolivie (État plurinational de)	Mongolie
Djibouti	Maroc
Égypte	Népal
Estonie	Philippines
Gabon	Pologne
Guatemala	Togo
Iran (République islamique d')	Tunisie
Liban	Zambie

* Pour la liste des participants, voir TD/B/WP(77)/INF.1.